

ANNEXE 3

DOSSIER MEDICAL ANNEE 2011 – 2012

COMMISSION NATIONALE TIR A L'ARC FFH



NOM :	<i>CONTRE INDICATIONS MEDICALES :</i>
PRENOM :	<i>DERNIER RAPPEL ANTI-TETANIQUE :</i>
Date de Naissance :	
CLUB :	
HANDICAP : Origine : Date de début	<i>TRAITEMENT MEDICAL EN COURS :</i>
Consolidé ou Evolutif ? Séquelles actuelles :	
DATE :	<i>SIGNATURE ET TAMPON DU MEDECIN :</i>

Utilisation et raisons de l'existence de ce dossier :

- *Le dossier doit être rempli par le médecin du sportif, et décrire au mieux son handicap et les traitements médicamenteux qui lui sont prescrits (si besoin).*
- *A chaque modification de ces traitements, merci de mettre à jour le dossier*
- *Une fois rempli, le dossier doit être placé dans une enveloppe cachetée portant :*
 - *Le nom de l'archer*
 - *Le nom de son club*
 - *La date de création du dossier médical*
 - *Et le tampon du médecin signataire.*
- *Les éléments contenus dans le dossier doivent permettre aux médecins, secouristes, pompiers etc.. d'intervenir sans être dangereux.*
- *Ce dossier doit être envoyé à chaque inscription pour une compétition nationale, c'est obligatoire.*
- *A la fin de la compétition, l'enveloppe contenant le dossier est rendu à l'archer ou à son responsable de club/accompagnateur.*